

000017  
DECISION N° ...../D/PADI-DJA/DDRC/CONS/2025 DU 17.09.2025

portant annulation de la décision N° 0007/D/PADI-DJA/DDRC/CONS/2025 DU 02 avril 2025 portant résiliation du marché N° 0012/MINEPAT/PADI-Dja/CSPMP/2024 du 12/03/2024 pour l'acquisition des équipements et matériels de travail de 10 caisses villageoises d'épargne et de crédit dans le cadre de la mise en œuvre du PADI-Dja dans les localités de Djoum, Mintom, Ngoyla, Lomié, Messok et Bengbis.

Financement : BIP/MINEPAT-Chapitre 94, Exercices 2023, 2024 et 2025, Imputation : 94 195 03 110000 524418.

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

- Vu la Constitution ;  
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;  
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;  
Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja;  
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;  
Vu l'arrêté N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;  
Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja;  
Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;  
Vu L'Appel d'Offres N° 0009/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2023 du 12 décembre 2023 pour l'acquisition des équipements et matériels de travail de 10 caisses villageoises d'épargne et de crédit dans le cadre de la mise en œuvre du PADI-Dja dans les localités de Djoum, Mintom, Ngoyla, Lomié, Messok et Bengbis ;  
Vu Le procès-verbal de session de la Commission Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du PADI-Dja du 23/01/2024 ;  
Vu Le marché N° 0012/MINEPAT/PADI-Dja/CSPMP/2024 du 12/03/2024 pour l'acquisition des équipements et matériels de travail de 10 caisses villageoises d'épargne et de crédit dans le cadre de la mise en œuvre du PADI-Dja dans les localités de Djoum, Mintom, Ngoyla, Lomié, Messok et Bengbis  
Vu les mises en demeure adressées au Cocontractant en dates du 24 septembre 2024 et du 24 octobre 2024  
Vu le procès-verbal de constat de carence du 20 novembre 2024  
Vu la notification du constat de carence au Cocontractant en date du 20 novembre 2024  
Vu la décision N° 0007/D/PADI-DJA/DDRC/CONS/2025 DU 02 avril 2025 portant résiliation du marché N° 0012/MINEPAT/PADI-Dja/CSPMP/2024 du 12/03/2024 pour l'acquisition des équipements et matériels de travail de 10 caisses villageoises d'épargne et de crédit dans le cadre de la mise en œuvre du PADI-Dja dans les localités de Djoum, Mintom, Ngoyla, Lomié, Messok et Bengbis  
Vu Les concertations tenues au MINMAP le 05/08/2025  
Vu La lettre N° 06515-25/ L/MINMAP/SG/DAJ/BK du 10/09/2025

Vu les pièces versées au dossier.

DECIDE:

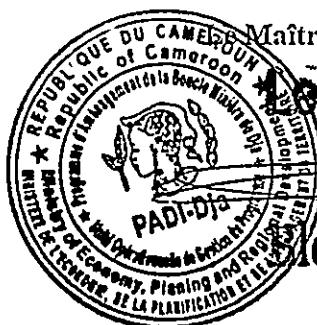
Article 1<sup>er</sup> : la décision N° 0007/D/PADI-DJA/DDRC/CONS/2025 DU 02 avril 2025 portant résiliation du marché N° 0012/MINEPAT/PADI-Dja/CSPMP/2024 du 12/03/2024 pour l'acquisition des équipements et matériels de travail de 10 caisses villageoises d'épargne et de crédit dans le cadre de la mise en œuvre du PADI-Dja dans les localités de Djoum, Mintom, Ngoyla, Lomié, Messok et Bengbis est annulée.

Article 2 : Le Chef du Département du Développement Rural et Communautaire (Chef de Service du marché) est chargé de l'exécution de la présente décision.

Yaoundé, le 17 SEPT 2025

Ampliations:

- MINEPAT - CAB (ATCR)
- MINMAP
- ARMP
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono



Maître d'Ouvrage Délégué

Le Coordonnateur

Mondeau, Talatala